



DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION
 Organisation nationale de la protection des végétaux

 PREFET DE LA REGION XXX
 DRAAF - Service régional de l'alimentation
 adresse

Document à remplir et
 retourner au
 DRAAF/SRAL
 avant le 30 avril

DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE 2023 (ACTIVITE DE 2022)

Opérateurs professionnels mettant en circulation des matériaux d'emballage en bois ou du bois concernés par le marquage NIMP 15

Après lecture de ce document, je certifie que :

- Mon établissement n'est pas concerné par la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les bois ou matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous.
- L'activité de mon établissement consiste au moins en partie à la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les bois ou matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous. Je remplis cette déclaration selon la campagne à venir et m'engage à respecter toutes les dispositions réglementaires liées à cette activité.
- Mon établissement appose une marque par SIRET; si je dispose de plusieurs sites, un formulaire est renseigné par site.

Nom établissement :

Identifiant INUPP :

SIRET :

Adresse du site :

Nom, prénom et fonction dans l'entreprise du responsable technique NIMP15 :

Nom et prénom du directeur de l'établissement :

Fait à, le ... / ... / 20.....
 Signature du directeur de l'établissement
 (précédée de la mention "lu et approuvé")

Une notice explicative figure à droite de ce document pour renseigner les volumes par classes (1 à 7)

cochez les cases correspondantes à votre activité, sauf cases grisées

Emballages en bois et bois		Activité							Destinataires			Notice explicative
code ligne	familles de marchandises soumises à marquage NIMP 15	Fabrication d'emballages	Volume fabriqué et marqué NIMP15	Réparation	Volume réparé et marqué NIMP15	Traitement à la chaleur HT	Volume traité conforme à la NIMP15	Nombre de fours, étuves ou séchoirs utilisés pour traiter HT	Exportateurs	Utilisateurs finals	Professionnels de l'emballage	Destinataires
												Clients des opérateurs, correspondant à une ou plusieurs des 3 catégories. Donnée importante pour la traçabilité, notamment en cas de foyer.
A - Matériaux d'emballage en bois												Classes de volume
A-01	Palettes	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 unités
A-02	Caisses	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	2. 10 à 100 unités
A-03	Boîtes d'emballage pour produits fragiles ou à forte valeur ajoutée	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	3. 100 à 1000 unités
A-04	Tambours, caisses ou bobines d'enroulement de câbles	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	4. 1000 à 10 000 unités
A-05	Bois de calage	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	5. 10 000 à 100 000 unités
A-06	Plateaux de chargement	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	6. 100 000 à 1 million d'unités
A-10	Autres emballages comportant du bois	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	O/N	O/N	7. plus de 1 million d'unités	
B - Bois												
B-01	Sciages de résineux (bois de climat tempéré)					O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 m3
B-02	Sciages de feuillus (bois de climat tempéré)					O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	2. 10 à 100 m3
B-03	Sciages de bois tropicaux					O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	3. 100 à 1000 m3
B-04	Morceaux de bois massif non traités servant à la réparation d'emballages					O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	4. 1000 à 10 000 m3
B-99	Autres types de bois					O/N	1 à 7	O/N	O/N	O/N	5. 10 000 à 100 000 m3	
									O/N	O/N	O/N	6. 100 000 à 1 million de m3
												7. plus de 1 million de m3